

En conclusion du jugement :

- Les corvées sont maintenues.
- Les droits de nonain sont maintenus sur les issarts de Bouchas et supprimés sur les autres issarts.
- Les droits de vjngtain et boveyrades sont supprimés.

Ce document est intéressant à plus d’un titre. On devrait retrouver son double aux Archives de Toulouse. Il permet de préciser la nature du village (nombre d’habitants, rempart) à l’époque (1561) et évoque certains lieux-dits que nous retrouvons aujourd’hui. Il montre surtout que la relation entre le seigneur de Saint-Remèze, Valentin de Combas, et la communauté villageoise restait très féodale pour la seconde moitié du XVIe siècle, période particulièrement trouble avec les guerres de religion. Il atteste néanmoins que les recours étaient possibles sous l’Ancien Régime. Le texte s’inscrit dans ce mouvement de revendications de la classe paysanne qui aboutit à certains assouplissements de leur condition.

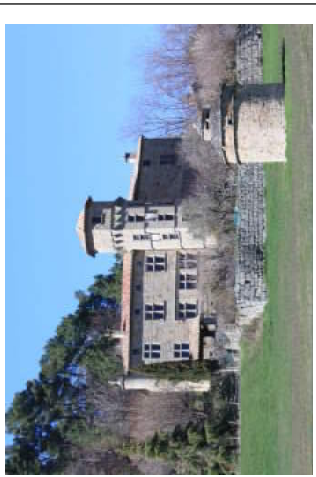
Nous avons là un exemple significatif de ces nombreux conflits et procès entre la communauté de Saint-Remèze et ses seigneurs qui vont marquer l’histoire du village jusqu’à la Révolution. Il n’éclaire pas pour autant la venue des seigneurs de Combas à Saint-Remèze, une parenthèse sombre dans l’histoire locale.

René Charmasson, Michel Raimbault

Nous remercions tout particulièrement Mr Laurent Delauzun pour son patient travail de transcription et de lecture du texte, et le personnel des *Archives départementales de Privas* pour leur dévouement et leurs conseils.

Valentin de Combas, un seigneur protestant

Nous savons peu de choses en réalité sur ce Valentin de Combas, seigneur de Saint-Remèze en 1561, comme si on avait délibérément occulté son existence. Il est le fils de Victor Bermond de Combas, seigneur de Saint-Remèze, connu pour ses méfaits et malversations. Banni du royaume de France, « perturbateur de la paix publique », celui-ci est arrêté à Saint-Remèze en mai 1555, emprisonné à Tournon et condamné aux galères, ce qui ne l’empêche pas de réapparaitre très vite localement. Cette famille est originaire de Versas, commune de Sanilhac en Ardèche, où se dresse encore un château de cette période. Elle est en lien avec la famille de Montbrison. On ne sait pas trop comment la seigneurie de Saint-Remèze lui est revenue, peut-être par vente, la seigneurie appartenant encore au milieu du XVIe siècle aux Chateauneuf-Randon. En tout cas, Victor Bermond de Combas a pris parti très tôt pour les huguenots, il est à l’origine de la mise à sac de plusieurs couvents et églises de Largentière en mai 1562, associé à son fils. On les trouve aussi à Bourg, aux côtés du terrible baron des Adrets. Le père et le fils auraient été mis mort en novembre 1562 lors de la reprise de la ville de Bourg par les catholiques. La principale source reste Albin Mazon (Docteur Francus) dans *les Huguenots du Vivarais*, 1901. Notre document se situe à la veille de cette première guerre religieuse, dans un contexte « tendu ».



Château de Versas, commune de Sanilhac, berceau des Combas, très lié aussi à la famille de Montbrison.

CALENDRIER DES ANIMATIONS

Visite du village le dimanche matin pendant l’été, à compter de 10h30. RDV devant la mairie.

Animations / sorties :

Vendredi 10 août : Nuit des Etoiles, sur les terrasses de Gérard et Chantal, en haut du chemin de Combe grand. Soirée réservée aux adhérents. Précédée d’une soupe au pistou. Avec l’*Astro Club Peyrolais Ophiuchus* de Saint-Julien-de-Peyrolas (avec trois télescopes).

Vendredi 17 août : Cinéma sous les étoiles. Projection du Film *Les Gardiennes* réalisé par Xavier Beauvois, dans la cour de l’école, à 21 h. 6 € (tarif plein), 4 € (- de 14 ans). Avec *La Maison de l’Image* d’Aubenاس.

Dimanche 26 août : Randonnée dans les Gorges de l’Ardèche, « Du Balcon des Templiers à Gournier ». Descente au sentier des Gorges, puis le pied de la Cathédrale, la Guigone, le pied de La Madeleine, Midroi et retour par Gournier. Visite de grottes-bergeries et Art schématique. La journée. Départ 9 h. RDV parking local des pompiers. Prévoir de bonnes chaussures, le chapeau, de l’eau et le pique-nique, une lampe frontale ou une torche.

Vendredi 26 octobre : à partir de 19h30 : 7^e **castagnade**, à la Maison forestière de Saint-Remèze. Animation : le *trio Reflets* de l’association *Ludifolk*.

Expositions / conférences / soirée :

- **Découvrir le bâti traditionnel ardéchois avec Michel Carlat.** Exposition de *Maisons paysannes d’Ardèche*. Chapelle sainte Anne, du **lundi 30 juillet au jeudi 9 août**. Samedi-dimanche : 10-12 h, 15 - 18 h. Autres jours :15 - 18 h.

- **Conférence illustrée de Bernard Leborne**, président de *Maisons paysannes d’Ardèche*, le **jeudi 2 août** au grand Lavoir du Ruisseau des Fonts ou dans la cour de l’Ecole, à 21 h, sur *Le bâti rural ardéchois et les façons d’améliorer son confort tout en préservant son caractère*.

- **Exposition du Centenaire : Les Poilus de Saint-Remèze**, à la chapelle sainte Anne. **Du 3 au 12 novembre.** Nombreux témoignages locaux.

- **Conférence sur les Poilus de Saint-Remèze.** Salle polyvalente. Date et conférencier à préciser.

- Soirée **Grande Guerre, Petites gens...** avec le chœur mixte « *La Voix de l’Escoutay* » et le « *Théâtre en Toc d’Alba-la-Romaine* ». Le samedi **24 novembre**, salle polyvalente, 20h30. Chants et textes sur la Guerre de 14-18.

- **Conférence sur Les perles funéraires aux XIXe et XXe siècles**, par Odile Ducros. Date à préciser.

Toutes nos informations sont sur le site de l’association :

www.patrimoinestremeze.org

LA FEUILLE DE « VIGNE »

de

**« Paysages, Patrimoine et Environnement
de Saint-Remèze »**

N°14 : deuxième semestre 2018

Siège : Mairie de Saint-Remèze

Tel : 04 75 98 48 49

E-mail : michel.raimbault2@wanadoo.fr

Editorial

Nous nous réjouissons de voir notre groupe d’adhérents s’agrandir au fil des mois. Cela tient à notre programmation, à la variété des animations et à la dynamique de notre équipe.

A l’exception d’une annulée faute de mauvais temps, les sorties ont pu se faire selon le calendrier défini. La fréquentation fut plus régulière que l’an passé et nous constatons la venue de nouveaux participants qui rajeunissent et renouvellent notre effectif. La Journée de randonnée *Le Printemps sur un plateau* avec ACTECO et le SGGA n’a pas attiré la foule avec encore le mauvais temps mais le concept pour découvrir notre territoire est apparu intéressant et ne demande qu’à être amélioré. La Fête du Pain reste une valeur sûre, elle a su se donner une touche de fraîcheur avec la présence d’un musicien.

En ce début d’été, nos fiches de randonnée connaissent toujours le même succès auprès des locaux et des touristes. Nos plaques sur les monuments remarquables de Saint-Remèze sont en bonne voie et devraient être placées prochainement. Notre site internet est régulièrement mis à jour, il est une bonne vitrine de nos actions. La communication est bien assurée.

Pour le deuxième semestre, l’accent sera mis sur la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre avec plusieurs évènements au cours du mois de novembre, et nous comptons intervenir auprès des enfants. Il nous faut sans doute envisager d’enrichir et de « retoiletter » notre *Feuille de Vigne* qui en est à son 14e numéro. Nous pensons encore publier un recueil de tous les textes parus dans ce bulletin. Il y a beaucoup de propositions de toi, Gilbert, dans ces projets. Tu nous as bien fait peur, mais tu es là et nous comptons vite te revoir à nos côtés.

Nous fêterons l’an prochain notre 10e Anniversaire. A chacun d’entre nous d’y penser, de marquer cette étape, d’y participer en fonction de ses motivations, ses connaissances et d’apporter ses idées. Notre champ d’investigation est particulièrement vaste et passionnant.



Randonnée du Mas de Gras à Gras. Réception à la Mairie.

Saint-Remèze, retour sur le passé

Un parchemin inédit de 1561

Fin 2016, des membres de l'association *Paysages, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze* trouvent aux Archives Départementales de l'Ardèche un très ancien document sur l'histoire de Saint-Remèze (*E dépôt 70 Saint-Remèze, FF1*), qui apparemment n'avait jamais été étudié.

Il s'agit d'un parchemin d'un seul tenant, de plus de 5 m de long, daté du **9 juin 1561** (Charles IX, alors roi de France, a 11 ans), il est rédigé en français de l'époque. Il comporte 467 lignes dont les 10 premières ont quasiment disparu.



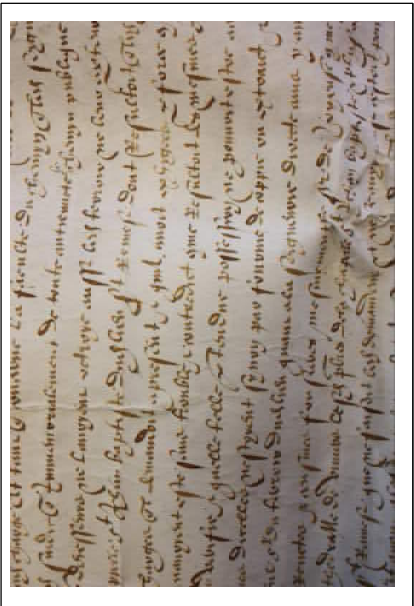
Le parchemin aux Archives départementales de Privas, salle de lecture.

L'écriture ancienne a pu être déchiffrée avec l'aide de Laurent Delauzun, archiviste à Barjac. Beaucoup de mots employés ne sont plus en usage ou ont pris un sens différent. Il y a beaucoup d'abréviations, pas de ponctuation, l'encre est quelquefois effacée...

A titre d'illustration, le passage ci-après est la transcription rigoureuse de quelques lignes :

.....*quant audit droit de vingtain la source d'icelui aurait procédé de ce que anciennement n'estant ledit lieu de Saint Ramèze fermé et enclosz de muraille et pour le faire clorre et fermer de murailles les habitants imposèrent ledit vingtain pour certaines années et pour l'employer à la dite closture touteffois depuis encore que la cause cessast et passées lesdites années et terme accordé ledit seigneur avoit coustume par force avec armes et assemblées de gens batemens et autres contraintes de lever et exiger desdits habitants ledit vingtain sans l'avoir aulcunement employé à la dite clôture.....*

Le document fait suite à la réclamation auprès du Parlement de « Thoulouze » par le seigneur de Saint-Remèze, **Valentin de Combas**, pour exiger des villageois le paiement de diverses taxes (vingtain, nonain, boveyrade...) et tributs, ainsi que la réalisation de corvées dues au seigneur. A l'époque, Saint-Remèze fait partie du Vivarais, rattaché à la province du Languedoc. Le Parlement de Toulouse y est la Cour de justice de dernier ressort, qui rend la justice au nom du roi. Les manants et habitants de Saint-Remèze y sont représentés par leur syndic.



Extrait du parchemin en ancien français du XVle siècle.

Notre parchemin est donc un **arrêt du Parlement de Toulouse**, qui passe en revue les arguments de chacun en se référant aux actes successifs qui ont jalonné les nombreux différends entre la communauté villageoise et ses seigneurs (transactions, instruments de compromis, sentences arbitrales, instances pétitoires ou possessoires...).

On y trouve même une référence à un document de 1287.

.....*audit instrument de l'an mille deux cent quatre vingt sept quinto idus July.....*

A la lecture du document nous apprenons que :

– Les villageois devaient payer au seigneur le **vingtain** (= *vingtième partie*) sur les terres anciennement cultivées et le **nonain** (*sans doute le 1/9 des récoltes*) sur les terres nouvellement mises en culture, appelées issarts, dont le devois de Bouchas cité à plusieurs reprises dans le jugement.

– Les chefs de maison ayant bœuf ou bête de trait devaient donner chaque année deux émines rases d'avoine (égal à environ un sestier, soit environ 150 litres), une émine pour ceux qui n'en avaient pas (droit de **boveyrade**).

– Les habitants qui possédaient des bœufs ou autre animal de trait devaient **labourer** un jour par an pour le seigneur, qui avait à charge de les nourrir ces jours-là.

Ceux qui n'en avaient pas devaient **travailler manuellement** deux jours par an.

Ceux qui avaient un animal à bât devaient aussi une journée de travail avec leur animal.

– Les habitants étaient tenus d'apporter un pain et un plat garni au seigneur le jour de leur mariage.

Cette charge leur sera définitivement supprimée en échange d'une **robe de velours** pour la femme du seigneur.

– Ils étaient tenus de se **porter caution** lorsque le seigneur avait des problèmes d'argent et devait emprunter.

-- Ils devaient **héberger** à leurs propres frais les amis du seigneur et les gentilshommes de passage.

– Les habitants avaient obtenu le **droit de faire paître leur bétail** dans le pré qui est situé devant le château une fois le foin de la Saint Jean récolté, à moins que le seigneur ne le ferme par des murs ou haies.

– Ils pouvaient amener leur bétail boire à l'Ardèche en utilisant la draille qui longe le Devès de la Vite (la Vis ?).

– Les habitants avaient le **droit d'aller pêcher** (sauf le jeudi après-midi et le vendredi) à la fontaine dite de Morsane.



Les parties les plus anciennes du château de Saint-Remèze (XIIle s. – XVle s.), où les Chateauneuf-Randon ont résidé plus de deux siècles et sans doute aussi les Combas au milieu du XVle siècle.

Les habitants contestent qu'on leur ait fait une faveur en leur accordant ces droits car ils prétendent que anciennement les terres n'appartenaient pas seulement au seigneur mais aux prêtres de la chapelle Saint Jean-Baptiste de Saint-Remèze, au sieur de Joyeuse (comme ayant droit du sieur d'Apchier), au commandeur de Jalès et au chapitre de l'église cathédrale de Viviers.

Selon la transaction de 1291, les habitants étaient soumis à paiement du vingtain (impôt de un vingtième, soit 5%) sur les grains récoltés sur les terres cultivables, pour financer la construction de **remparts** autour du village. En 1561, les travaux étaient apparemment achevés depuis longtemps. Le texte gravé dans la pierre au-dessus de l'ancienne Porte de Bourg, près de l'Ecole, le confirme puisqu'il fait référence à une restauration de 1551, soit dix ans avant notre document. Et le vingtain était toujours (indûment) perçu pour être employé à des usages autres que ceux prévus par la transaction. D'où sa contestation.



L'inscription de 1551, encastrée dans le mur au-dessus de l'ancienne porte de Bourq, à l'est du village.

– Les habitants devaient payer **trente florins du roy** (monnaie d'or courante au XVle siècle, d'une valeur d'environ 100 € d'aujourd'hui) au seigneur lorsqu'il mariait sa fille.

– En 1535, le seigneur de Saint-Remèze était Antoine de Chateauneuf (Randon). Il était alors en procès avec les habitants du village. (Il était en même temps seigneur d'Allenc et baron du Tournel, deux seigneuries de Lozère, d'où était originaire la famille).

– Vers 1560, époque du procès, le « mandement » de Saint-Remèze dépendait de la **sénéchaussée de Beaucaire** (et non de Villeneuve-de-Berg, qui deviendra plus tard la capitale administrative et judiciaire du Bas-Vivarais, dépendant de l'intendance de Montpellier).

– En 1552, il y avait plus de **120 feux** à Saint-Remèze (un feu = environ cinq habitants), soit plus de 600 habitants.

– La transaction de 1296, dans laquelle le droit de vingtain avait été adjugé au seigneur, était contestée pour plusieurs raisons :

– Il n'y avait même pas vingt-cinq habitants pour la valider alors qu'elle aurait dû tous les impliquer.

– On n'avait gardé aucun « décret d'application ».

– L'arbitre était le beau-frère du seigneur.

– Elle ne fut jamais mise à exécution.

– Elle était très injuste.

– Plus généralement les habitants de Saint-Remèze justifient la suppression de toutes ces taxes et corvées en disant qu'elles avaient été **imposées par la contrainte et les mauvais traitements** infligés par le seigneur et ses hommes.

– Le seigneur de Combas estime ne pas avoir à justifier ses droits par des titres et des baux écrits. Cela, dit-il, mènerait à la ruine de tous les gentilshommes. Si on lui supprimait ses revenus, il ne pourrait plus assurer les coûts d'un homme d'arme pour défendre le roi.

– De plus, ces taxes étaient payées depuis si longtemps (300 ans au moins) qu'elles ne pouvaient être que justifiées...

....*en ce fait de son endroit venait en considération le long temps qu'il avait joui desdits droits laquelle ancienneté de temps et possession seule avait vertu et efficace de titre....*